

Procès verbal de réunion n°4 du vendredi 4 juin 2004

Assemblée générale ordinaire de l'association « Forestiers du monde »

Etaient présents,

au titre du conseil d'administration (article 5 des statuts):

François DUGAST, Pascal CHARGERÉ, Jean-Noël CABASSY, co-fondateurs,

en qualité d'adhérents :

Eric GAY (Correspondant FDM - Costa Rica), Laurent LAVAUT,

Christine CABASSY-BEYLI (trésorière)

en qualité de citoyens désireux d'adhérer :

Sylvie JOUVENCEAU

Excusés au titre du conseil d'administration (article 5 des statuts) :

Pascal OBSTETAR, Laurent GAUTHIER, Sébastien NAVASQUEZ, co-fondateurs.

Lieu de réunion : siège de l'association, 42 B avenue Victor Hugo à Dijon.

Horaire : 20h00 – 23h00

Ordre du jour :

Approbation du procès verbal n°3 du vendredi 26 mars 2004

Adhésions à l'association « Forestiers du monde »

Création de représentations locales et internationales

Plan d'action pour le développement international de FDM

Modalités d'utilisation des ressources financières de FDM

Présentation du logo officiel de FDM, projet de contrat avec l'illustrateur

Adhésion au CLAPEN 21

Lancement du site internet forestiersdumonde.org.

Etat d'avancement des projets pédagogiques :

- les écoles forestières,

- réhabilitation pédagogique du dépôt de produits inertes de Premeaux-Prissey

Rencontre - animation amicale pour les adhérents de FDM

1) Approbation du procès verbal n°3 du 26 mars 2004

Sous réserve de la correction de l'intitulé des identifiants SIREN et SIRET, le procès verbal n°3 du 26 mars 2004 est approuvé.

2) Adhésions à l'association « Forestiers du monde »

Les adhésions des citoyens suivants sont approuvées conformément à l'article 3 des statuts :

Sylvie JOUVENCEAU, Frantz CHARLET, Bernard LECLERCQ, Frédéric GENOT.

Les nouveaux adhérents déclarent avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, de la charte déontologique et partager les valeurs humanistes et environnementales portées par « Forestiers du monde ».

L'attention des adhérents est attirée sur l'usage ordinaire en vigueur au sein de « Forestiers du monde » du courriel (courrier électronique) pour les convocations, les invitations et les diffusions d'informations. Par ailleurs, il est proposé que toute nouvelle adhésion fasse si possible l'objet d'une présentation par l'un des adhérents.

3) Création de représentations locales et internationales

Les projets de création de représentations départementales suivantes sont évoquées :
FDM - Meurthe et Moselle (Pascal OBSTETAR)
FDM - Doubs (Sébastien NAVASQUEZ)
FDM - Bretagne -Pays de Loire (proposition suivie par Sylvain MATHIEU)
FDM - Drome-Ardèche ou FDM – PACA (proposition suivie par Jean-Noël CABASSY)
FDM - Bolivie (proposition suivie par Eric GAY)

Au plan intra-national : approbation pour la création de la représentation interdépartementale Drôme-Ardèche. Cette représentation s'intitule « Forestiers du monde – Drôme-Ardèche ». Frédéric GENOT est désigné correspondant de cette représentation conformément à l'article 4 du règlement intérieur. Notification aux préfets de la Drôme et de l'Ardèche sera faite sous huitaine conformément à l'article 12 des statuts dès que les coordonnées complètes de cette représentation seront communiquées.

4) Plan d'action pour le développement international de FDM

Profitant de la présence d'Eric GAY (correspondant Forestiers du monde - Costa Rica), l'internationalisation de FDM est évoquée. Il est suggéré que des présentations en langues anglaise, espagnole, chinoise et japonaise complètent la présentation française des statuts de « Forestiers du monde » sur le site internet et qu'un bref historique de la co-fondation soit élaboré et également traduit dans ces mêmes langues. Jean-Noël CABASSY soumettra une telle présentation à la prochaine assemblée générale.

Cette brève présentation historique fera état de l'ambition désintéressée des co-fondateurs de faire avancer la cause forestière et environnementale en offrant via l'outil associatif « Forestiers du monde » l'opportunité d'agir localement auprès des citoyens et particulièrement des jeunes générations. Il exprimera la volonté de « Forestiers du monde » de devenir, via l'approche multidisciplinaire des enjeux et usages forestiers, un groupe « sain » de pression en mesure d'intéresser, de mobiliser les citoyens et d'agir auprès de toutes instances institutionnelles ou associatives. « Forestiers du monde » porte l'espoir de faire progresser la foresterie et souhaite témoigner de la nécessité d'une approche globale de ses enjeux contemporains.

A noter qu'il conviendra d'adapter la charte déontologique aux critères forestiers internationaux des différentes régions du monde. En effet, la charte déontologique française actuelle fait état des seuls critères définis à la conférence d'Helsinki, conférence pan-européenne. Il conviendra de mettre à profit le champs relationnel de chacun des adhérents pour identifier les personnes ressource en mesure d'apporter bénévolement leurs compétences linguistiques aux traductions recherchées. Eric GAY propose également d'établir un contact avec l'association SERVAS dont l'objet est de favoriser les échanges culturels entre citoyens à travers le monde.

5) Modalités d'utilisation des ressources financières de FDM

Les ressources financières de FDM sont actuellement composées des seules cotisations des adhérents. Des demandes de subventions sont en cours pour financer les projets portés par l'association dont le guide pédagogique « Bâtir la forêt » (projet des écoles forestières). Les encaissements des cotisations sont effectués par la trésorière (Christine CABASSY-BEYLI) sur le compte de dépôt ouvert par FDM à la Caisse d'Epargne de Bourgogne.

Dans un premier temps, les dépenses supportées par l'association concernent les coûts incompressibles indispensables à son fonctionnement et comprendront :

- les coûts inhérents aux formalités de création, de lancement et de promotion de l'association,
- le coût de l'abonnement pour l'inscription sur l'annuaire professionnel,
- les coûts liés à l'hébergement du site internet et son abonnement mensuel,
- le coût annuel de la police d'assurance souscrite auprès de la MAIF,
- les frais engendrés par les correspondances,

A noter que les dépenses prises en charge pour la création et le lancement de l'association seront remboursées à la Famille CABASSY qui en avait fait l'avance. Ces dépenses comprennent :

- le coût de publication au Journal Officiel de la République Française : 37,54 €
- la première cotisation d'assurance prise auprès de la MAIF (année 2004) : 105,81 €
- les premiers frais de timbres : 54,35 €
- l'achat documentaire pour la rédaction des statuts : 39 €
- le coût de l'abonnement au répertoire téléphonique professionnel : 1,52 € par mois

Ces dépenses seront remboursées progressivement sur deux ou trois exercices comptables afin de conserver quelques liquidités et ne pas déséquilibrer le petit budget de l'association.

6) Présentation du logotype officiel de FDM

Conformément aux décisions de l'assemblée générale du 26 mars 2004, les 6 co-fondateurs ont exprimé par vote leur choix. La version 6b est retenue par vote majoritaire (5 votes pour la version 6b, un vote pour la version 2). Cette version est conforme à la symbolique arrêtée par l'assemblée générale du 30 janvier 2004. Le modèle informatique officiel est en cours d'élaboration par l'illustrateur Emmanuel BEAUDESSON.

Le projet de contrat relatif aux droits de l'auteur Emmanuel BEAUDESSON est évoqué. Il ne prévoit, compte tenu des finances de FDM aucune rétribution financière directe mais la possibilité de dispenser de cotisations d'adhésion l'auteur du logotype le temps de l'usage de sa création. Jean-Noël CABASSY est mandaté pour signer ce contrat au nom de l'association. Ce contrat doit garantir les obligations de chacune des parties.

7) Adhésion au Comité de Liaison des Associations de Protection de l'Environnement et de la Nature (CLAPEN 21)

Une rencontre avec le président Alain HOUDAILLE sur le site de la création forestière pédagogique biodiverse de Pasques (21) le mercredi 5 mai 2004, aura permis de mettre en évidence l'intérêt mutuellement bénéfique d'une telle adhésion auprès de cette association départementale fédérant des associations de défense de l'environnement. Lire à ce sujet « Compte rendu de la rencontre avec le CLAPEN 21 » diffusé par courriel aux adhérents.

Le principe d'une adhésion mutuelle (FDM adhère au CLAPEN et le CLAPEN adhère à FDM) est retenu. Jean-Noël CABASSY est mandaté pour engager la procédure d'adhésion de FDM au CLAPEN 21.

8) Lancement du site internet de l'association www.forestiersdumonde.org

En l'absence de l'administrateur-système du site (Pascal OBSTETAR), ce point n'est pas abordé. A noter que le logotype officiel étant arrêté, le lancement devrait être rapide. Aucune date n'est encore fixée.

9) Etat d'avancement des projets

Le projet des écoles forestières est évoqué. Des demandes de subventions sont adressées pour boucler le plan de financement du guide pédagogique « Bâtir la forêt ». La Caisse d'Epargne de Bourgogne et le Conseil Régional de Bourgogne ont répondu favorablement. Jean-Noël CABASSY est mandaté par l'association pour monter au nom de l'association les dossiers de subventions.

Le projet de reforestation pédagogique d'un dépôt de produits inertes sur la commune de Premeaux-Prissey est évoqué. Sylvie JOUVENCEAU, implantée localement et désireuse de voir ce projet pédagogique aboutir, reçoit mandat de l'assemblée pour assurer la promotion et la mise en œuvre de ce projet pour le compte de l'association. Elle est désignée coordinatrice du projet de reforestation pédagogique du site de dépôt inerte de la commune de Premeaux-Prissey.

10) Rencontre amicale et actions citoyennes de l'association en Côte d'Or.

Dates à retenir sur vos agendas

Fin des moissons 2004 : extraction d'une épave en forêt communale de Trouhaut avec l'association « Team 4x4 bourgogne » (reportée à la demande du maire).

Dimanche 12 septembre 2004 : randonnée-découverte nature (9h30 – 17h00) à travers les hautes Côtes de Nuits (21) avec repas tiré du sac (chaque famille prépare son pique-nique) proposée aux familles des adhérents de l'association. Laurent LAVAUT est chargé de l'organisation de cette activité : recherche d'un parcours accessible à des enfants avec abri-refuge pour le pique-nique en cas d'intempéries, suggestions de haltes « découverte » (site de fouille, curiosités naturelles, etc) durant la promenade, détermination du lieu de rendez-vous avec places de stationnement pour les véhicules.

Dimanche 26 septembre 2004 : « Le grand Dej' des associations ». Alentours du lac Kir de Dijon. 400 associations régionales sont invitées pour se faire connaître du grand public. « Forestiers du monde » sera présente. Co-animation assurée par Laurent LAVAUT, Laurent GAUTHIER, François DUGAST et Jean-Noël CABASSY.

Prochaine assemblée générale fixée au vendredi 24 septembre 2004

Site à définir (siège de l'association, salle municipale locale?).

Horaire : 20h00 à 22h00.

Etude de la possibilité de partir à l'écoute du brame du cerf en fin de soirée